

Le légaliste

SENO ERDINA CONSEILS

Annonce n° 2201
Type Constitution de société
Parution web 18/05/2026
Parution print 18/05/2026 · Le Journal de Mayotte (JDM_20260518.pdf)

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 29/04/2026, il a été constitué une SASU dénommée : **SENO ERDINA CONSEILS**

Siège social : 114 Boulevard Marcel HENRY CAVANI, 97600 MAMOUDZOU

Capital : 500 €

Objet social : Conseils en direction générale et direction financière externalisées ; Conseils dans le domaine de l'audit contractuel et d'assistance dans le domaine de l'organisation, de la stratégie, de la gestion du changement, de la qualité des activités et de la conformité pour toute entreprise ; Conseils dans l'installation sur un territoire étranger ou sur le territoire français ;

Président : la société SENO ERDINA SASU située 26 CHEMIN DES MARAICHERS LA BRETAGNE 97490 SAINT-DENIS immatriculée au RCS de SAINT DENIS sous le numéro 799712195

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MAMOUDZOU.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.